

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois de septembre 2021, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Madame Diane Dufour et Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller demeure vacant.

Assiste également à la séance, monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 21-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

10.1-a) Contestation interdiction coupe de bois sur le domaine public.

Rés # 21-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2021

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 21-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2108554 à C2108579, L2100027 à L2100029 et P2100264 à P200309)	204 294,47
\$	
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	68 349,91 \$
- Frais de déplacement	533,36 \$
TOTAL	273 177,74 \$

Rés # 21-09-04 ABROGER LA RÉOLUTION N° 21-07-05, RELATIVE À LA VENTE DE DEUX (2) CLIMATISEURS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 21-07-05, relative à la vente de deux (2) climatiseurs, les appareils ayant été installés dans notre édifice « Le Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers ».

Rés # 21-09-05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 265, RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 172

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 265, relatif à la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement N°172.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés # 21-09-06 ABROGER LA RÉOLUTION N° 21-08-04, RELATIVE À LA VENTE DE NOTRE VÉHICULE D'UNITÉ D'URGENCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 21-08-04, relative à la vente de notre véhicule d'unité d'urgence, le soumissionnaire ayant déjà acheté un autre véhicule.

Rés # 21-09-07 VENTE DE NOTRE VÉHICULE D'UNITÉ D'URGENCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre véhicule d'unité d'urgence de « gré à gré », au montant de 8 500 \$.

Rés # 21-09-08 ADJUDICATION DE BILLETS POUR LE RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 127, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 375 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 375 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	7 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 septembre 2021
Montant :	210 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 septembre 2021, au montant de 210 500 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 500 \$	0,65000 %	2022
19 800 \$	0,85000 %	2023
20 200 \$	1,05000 %	2024
20 500 \$	1,30000 %	2025
130 500 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,48100

Coût réel : 1,78888 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 500 \$	1,93000 %	2022
19 800 \$	1,93000 %	2023
20 200 \$	1,93000 %	2024
20 500 \$	1,93000 %	2025
130 500 \$	1,93000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,93000 %

3 - CD DE CHARLEVOIX-EST

19 500 \$	2,04000 %	2022
19 800 \$	2,04000 %	2023
20 200 \$	2,04000 %	2024
20 500 \$	2,04000 %	2025
130 500 \$	2,04000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,04000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN

CONSDÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, appuyé par madame Diane Dufour et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 septembre 2021 au montant de 210 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 127. Ces billets sont émis au prix de 98,48100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Rés # 21-09-09 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE
ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
BILLETS AU MONTANT DE 210 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
14 SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 210 500 \$ qui sera réalisé le 14 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
127	210 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 127, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon avait le 13 septembre 2021, un emprunt au montant de 210 500 \$, sur un emprunt original de 295 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 127;

ATTENDU QU' en date du 13 septembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 septembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 127;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	19 500 \$	
2023.	19 800 \$	
2024.	20 200 \$	
2025.	20 500 \$	
2026.	20 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	109 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 127 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 septembre 2021, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 127, soit prolongé de 1 jour.

Rés # 21-09-10 ADOPTION DU SOMMAIRE DU TABLEAU COMBINÉ

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du *sommaire du tableau combiné* relatif au refinancement du règlement numéro 127 :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec <small>Direction générale des finances municipales et des programmes Direction générale adjointe aux finances municipales</small>			
Sommaire du tableau combiné et Attestation			
Municipalité/organisme:	15058 M Saint-Siméon		
Numéro de dossier :	295987	Montant refinancement:	210 500 \$
No du financement :	13	Montant nouvel argent:	0 \$
Date de l'émission:	14 septembre 2021	Montant total de l'émission:	210 500 \$
Règlements visés par cette émission:	127		

Rés # 21-09-11 FONDS DES NOUVELLES INITIATIVES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE (FNI DE R&S) POUR 2022-2023

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du « Fonds des nouvelles initiatives en recherche et sauvetage (FNI de R&S) pour 2022-2023. Que notre directeur du service incendie, M. Yoan Savard est autorisé à compléter le formulaire sur un aperçu du projet et le transmettre à notre responsable de la sécurité civile au plus tard le 20 septembre 2021.

La directrice générale, Mme Sylvie Foster, ou son adjoint, M. Gérald Bouchard, sont autorisés à signer ladite demande.

Rés # 21-09-12 ACHAT D'UNE MOTONEIGE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une motoneige (démonstrateur) de marque « Ski-Doo », modèle (EXP LE 900ACE 2021 » auprès de la compagnie « Adrénaline Sports », selon la proposition déposée le 30 août 2021, au prix de 15 761,92 \$ (taxes incluses). Des subventions reçues, totalisant 3 500 \$ et provenant de la ministre de la Sécurité publique et de notre députée provinciale, viennent diminuer le susdit montant à financer. Le solde sera financé à même le *fonds de roulement*, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

**Rés # 21-09-13 ORDRE DE CHANGEMENT POUR LES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURE SUR LA RUE DU QUAI**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter « l'ordre de change OC-1 » du 24 août 2021, émise par « ARPO Groupe-conseil, relativement aux travaux d'infrastructure sur une partie de la rue du Quai et qui consiste à « élargir une partie du trottoir, soit 1,1 mètre et une distance de 272 mètres ». Ces travaux représentent une somme de 7 680 \$ (plus taxes).

Rés # 21-09-14 PROGRAMME PAVL POUR 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière dans la cadre du « programme PAVL – 2022 » auprès du ministère des Transports du Québec, relativement à des travaux sur les chemins de Port-au-Persil et Mc Laren.

Madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à déposer ladite demande.

**Rés # 21-09-15 MANDAT POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR LE
PROGRAMME PAVL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à la firme Géo-Civil inc. pour effectuer les relevés topographiques en vue de soumettre une demande d'aide financière au programme PAVL du ministère des Transports du Québec qui consistent à des travaux d'amélioration des chemins Mc Laren et Port-au-Persil.

**Rés # 21-09-16 INSPECTION ET CARACTÉRISATION D'UN LOT DE 200
D'INSTALLATIONS SEPTIQUES EN MILIEUX ISOLÉS
RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée et Saint-Siméon désirent présenter un projet d'inspection et de caractérisation d'un

lot de 200 d'installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l'aide financière;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à participer au projet d'inspection et de caractérisation d'un lot de 200 d'installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

**Rés # 21-09-17 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 1 – FIMEAU
- TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUR UNE PARTIE DE LA
RUE DU QUAI**

ATTENDU QUE la firme *Fernand Harvey & Fils inc.* nous a soumis, le 2 septembre 2021, le décompte progressif N° 1, relativement aux travaux d'infrastructure sur une partie de la rue du Quai, au montant de 477 248,06 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 2 septembre 2021, le paiement à l'entreprise *Fernand Harvey & Fils inc.* de 477 248,06 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 », du programme « FIMEAU » pour les travaux d'infrastructure sur une partie de la rue du Quai.

**Note RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Monsieur le maire avise la population que la Municipalité de Saint-Siméon a déposé des recommandations à prendre en considération lors de la révision du prochain schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

Note RAPPORT DU CAMP DE JOUR 2021

Monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard, fait part au conseil municipal du rapport sur le « Camp de jour 2021 » rédigé par monsieur Jérôme Tremblay, coordonnateur en loisir. Malgré la pandémie de la Covid-19, ledit camp de jour a connu un bon achalandage et s'est très bien déroulé, aucune plainte n'a été reçue sur la tenue dudit camp. Le conseil félicite M. Tremblay, coordonnateur en loisir et les monitrices.

Rés # 21-09-18 DONS & COTISATIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- Camping Québec, adhésion 2022 862,04 \$

Rés # 21-09-19 CONTESTATION DE L'INTERDICTION D'ABATTAGE D'ARBRES POUR LES RÉSIDENTS DANS LE CADRE DES PERMIS DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DE L'UNITÉ DE GESTION DE PORTNEUF-LAURENTIDES-ET-CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix interdit l'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT que les résident ne sont autorisés qu'à récupérer des résidus de coupe disponibles sur les parterres de coupe ou à abattre des sapins dans les secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ;

CONSIDÉRANT que la directive n'est que facultative pour les chalets, campings, camps de trappe, pourvoirie et érablières installés sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT que le traitement différentiel pour les résidents est discriminatoire ;

CONSIDÉRANT que le sapin est un bois de chauffage de moindre qualité, qui présente le plus faible pouvoir calorifique de l'ensemble des essences disponibles en forêt, en plus de poser des risques de feu de cheminée à cause de la production accrue de créosote et de la combustion plus rapide ;

CONSIDÉRANT que la récupération de résidus de coupe tel que des branches ou des têtes d'arbres entraîne une importante surcharge de travail pour les détenteurs de permis de bois de chauffage par rapport à l'abattage d'arbres entiers pour la production de bois de chauffage ;

CONSIDÉRANT que la récolte de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État par des particuliers ne devrait pas s'inscrire dans une logique d'utilisation optimale du domaine forestier, mais plutôt dans une logique d'utilisation de la forêt de proximité par les communautés locales ;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay conteste la nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix qui interdit l'abattage d'arbres aux résidents détenteurs de permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État ;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix de modifier immédiatement sa directive pour permettre l'abattage de feuillus

dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État.

Rés # 21-09-20 ACTIVITÉ DU COMITÉ « GUEPE »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le « Comité GUEPE » à installer un petit kiosque d'environ 10 X 10 pieds au Pôle de découverte de Port-au-Persil à l'été 2022, sur le plateau situé en contrebas du bâtiment d'accueil.

CORRESPONDANCE :

- **MADAME MARTINE TREMBLAY ET MONSIEUR SERGE DESBIENS**
Offre d'achat du lot 5 729 174 (refusée).
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION,**
 - o La Semaine de la Municipalité 2021 du 12 au 18 septembre 2021.
- **ULTRA-TRAIL HARRICANA DU CANADA**
 - o Demande d'assurer la sécurité lors du départ de la course à partir de Saint-Siméon.
- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - o Nouveau jour férié, le 30 septembre « Journée nationale de la vérité et de la réconciliation », instaurée par le gouvernement du Canada.
- **COMMUNICATIONS FQM**
 - o 79^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).
- **LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**
 - o Appui financier de 1,4 M\$ à 20 festivals de la grande région de Québec, de cette enveloppe 281 400 \$ sont accordés dans Charlevoix.
- **REMERCIEMENTS**
 - o Remerciements de Mme Josianne Desbiens et de M. Fernando Savard pour notre participation à la célébration du 200^e anniversaire de la fondation de Baie-des-Rochers.

Rés # 21-09-21 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 47.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay

Gérald Bouchard

Maire
adjoint

Directeur général